



LES CONFÉRENCES
DE L' ENTREPRISE

Un label et un évènement



Les Conférences de l'Entreprise

« Evènement interprofessionnel dédié aux Entreprises et à ceux qui les font grandir »

12 Décembre 2017 - PARIS

Principaux Partenaires Institutionnels et sponsors Grand Débat ANACOFI



EXPERTISE
PATRIMOINE

rouvier
a s s o c i e s

COMMERZBANK
partners

Erasmus
gestion

Captation et Diffusion des Débats / Partenariat Presse



LES CONFÉRENCES
DE L' ENTREPRISE

Les Echos

Club Patrimoine
Les experts du patrimoine privé et professionnel

CF | LE COURRIER FINANCIER

radio.immo
la première webradio immobilière
the first real estate webradio

CITYWIRE
make better investments™

Partenaire logistique



Contact organisation: Céline MAHINC : contact@lcentreprise.fr

Membre de la Commission Entreprise de l'ANACOFI et Coordinatrice de l'évènement

Marie LALANDE: m.lalande@anacofi.asso.fr

Secrétariat de la Présidence

Contact presse et inscription : Cécile BOUCHER : c.boucher@anacofi.asso.fr

Relation partenaires et membres ANACOFI

EDITO & REMERCIEMENTS



Comme chaque année, notre « Grand Débat » nous a réuni autour de nos invités.

Son format, distinct de celui de la trentaine de ceux que nous organisons tout au long de l'année, en Province, dans le cadre de notre tour de France Anacofi, se rapproche de celui de nos **Conférences de l'Entreprise** dont il est devenu l'édition parisienne.

Je suis encore une fois très heureux de la qualité des intervenants qui nous ont rejoints pour cette 11^{ème} édition et je les remercie chaleureusement pour les échanges qui ont été les leurs.

Il était important cette année, pour nos professions que les Dirigeants de nos régulateurs, des élus de premier plan de la majorité présidentielle mais aussi de l'opposition, la Présidente du CCSF, un économiste parmi les plus reconnus ou encore des représentants des organisations professionnels de nos fournisseurs aient accepté de parler des sujets d'actualité avec nous et de venir présenter leurs visions

de notre avenir commun alors que cette année 2018 si complexe s'annonçait.

Les débats à nouveau animés par David BARROUX (rédacteur en chef des Echos Entreprises) ont essayé de faire ressortir les avis et positions de tous sur deux thèmes :

- ***Réorienter l'épargne vers les entreprises : des enjeux à la prestation terrain de nos professions***
- ***2018, année de révolution réglementaire pourquoi, comment la gérer et comment investir ?***

Nous pouvons retenir de nos débats que les visions et analyses sont finalement assez partagées.

Il n'est pas neutre de constater une volonté commune de faire avancer notre Pays et son économie, en associant toutes les forces disponibles, et d'entendre nos régulateurs dire que, eux aussi, devront adapter leurs lectures des textes et leurs actions si nécessaires.

Il n'est pas neutre non plus de voir enfin reconnus nos professionnels comme l'une des solutions efficaces et comme des acteurs nécessaires au système.

Merci donc à tous pour cette très belle édition 2017 et souhaitons que 2018 permette d'atteindre les objectifs annoncés, dans la même ambiance que celle de notre Grand Débat.

Organisations officiellement partenaires de l'édition 2017 :

Rouvier Associés	Commerzbank	MMA Expertise Patrimoine	Erasmus Gestion	
Club Patrimoine	Les Echos	Radiolmmo	CityWire	Le Courrier Financier
Les Conférences de l'Entreprise	Phanim 06 création			

Retrouver l'ensemble des débats en vidéo sur :

www.lcentreprise.fr

SOMMAIRE

Retrouver CV et résumés de carrière de nos intervenants sur [Intervenants LCE Paris 2017](#)

EDITO & REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
Mardi 12 Décembre 2017 - Cercle de l'Union Interalliée	4
Synthèse des Conférences du 12 décembre 2017	5
Réorienter l'épargne vers les entreprises : des enjeux à la prestation terrain de nos professions.....	5
2018, année de révolution réglementaire pourquoi, comment la gérer et comment investir ?.....	8
Intervenants Tables Rondes et Médiateurs (classés par ordre alphabétique)	10
Participants Inscrits LCE Paris 2017	14
Organisations co-organisatrices et Partenaires / Sponsors	15

Mardi 12 Décembre 2017 - Cercle de l'Union Interalliée
33 rue du Faubourg Saint Honoré 75 008 Paris

17h45 – 18h Mots d'accueil [David CHARLET](#), Président de l'ANACOFI

18h00-19h15 1^{ère} Table ronde : *Réorienter l'épargne vers les entreprises : des enjeux à la prestation terrain de nos professions*

Modérateur : [David BARROUX](#), Rédacteur en Chef [LES ECHOS Entreprises](#)

Intervenants : [Eric WOERTH](#), Président Commission des Finances Assemblée Nationale ; [Robert OPHELE](#), Président Autorité des Marchés Financiers ; [Amélie de MONTCHALIN](#), Députée LREM et coordinatrice des députés En Marche à la Commission des Finances ; [Philippe ADNOT](#), Sénateur et membre de la Commission des Finances ; [Jean-Hervé LORENZI](#), Président Cercle des Economistes ; [David CHARLET](#), Président ANACOFI.

19h15 – 20h30 2^{ème} Table ronde : *2018, année de révolution réglementaire pourquoi, comment la gérer et comment investir ?*

Modérateur : [David BARROUX](#), Rédacteur en Chef [LES ECHOS Entreprises](#)

Intervenants : [Corinne DROMER](#), Présidente Comité Consultatif du Secteur Financier ; [Patrick MONTAGNER](#), Secrétaire Général Adjoint ACPR ; [Silvestre TANDEAU de MARSAC](#), Avocat Associé Cabinet Fischer, Tandreau de Marsac, Sur & Associés ; [Benoit de la CHAPELLE BIZOT](#), Directeur Général Délégué FBF ; [Eric PINON](#), Président AFG ; [David CHARLET](#), Président ANACOFI.

20h30 Cocktail de clôture

Réorienter l'épargne vers les entreprises : des enjeux à la prestation terrain de nos professions

Selon **Monsieur Jean-Hervé LORENZI**, Président du Cercle des Economistes, la conjoncture est favorable pour une évolution de l'épargne puisqu'il n'y a pas de difficulté majeure sur les taux d'intérêt en 2018. La croissance de la France n'est pas exceptionnelle mais mieux que les années précédentes.

Il est évident que tous les gouvernements successifs ont souhaité modifier les conditions de l'assurance vie. Le gouvernement actuel préfère favoriser l'épargne à long terme plutôt que l'épargne à court terme.

Le second constat de **Monsieur Jean-Hervé LORENZI** est que nous assistons au « *délitement de notre économie* » et de notre appareil productif. L'immobilier se porte bien mais ce n'est pas le cas de la robotique ce qui impacte le commerce extérieur. Il faut « *redonner du muscle à notre économie* ».

Toutefois la fiscalité en général persiste à être un problème non résolu. Il reste encore trop de niches fiscales. Le dernier constat est que l'épargne globale des français (10.000 Mds€) est de 57% en immobilier. Les 3 vecteurs sont les suivants :

- assurance vie : 31%
- immobilier locatif : 20%
- produits réglementés : 20%

L'épargne salariale restant secondaire.

L'épargne vers la dette est de 23% et celle vers les obligations de 35%. La partie actions est moins forte que dans les autres pays. Les produits de dettes sont concentrés sur l'Etat et les grandes entreprises. Les petites entreprises ne sont pas bien financées. Il existe deux façons de financer une entreprise :

- financement par les actions existantes : c'est seulement pour rehausser la valeur de l'action.
- financement par une émission d'actions : cela permet de donner une richesse à l'entreprise.

Le premier objectif, selon **Monsieur Jean-Hervé LORENZI**, est de trouver des produits qui ne deviennent pas idéologiques. Il faut garantir une fois par an et non pas après 8 ans. Par exemple, une proposition de garantie des fenêtres de sortie pour l'enveloppe euro-croissance.

Le second objectif est qu'il faut donner de la liquidité à l'immobilier car le niveau moyen du patrimoine est au-dessus du niveau moyen de revenus des français. Il y a également la problématique de la dépendance à prendre en compte. La liquidité en immobilier ne se traduit pas seulement par le viager, il faut d'autres solutions notamment pour les jeunes français.

Selon **Madame Amélie de MONTCHALIN**, députée LREM et coordinatrice des députés En Marche à la Commission des Finances, il y a beaucoup de points de résonance. L'objectif de LREM est l'emploi. Les PME font tourner l'économie au quotidien. Les échéances bancaires à 3 ans ne permettent pas de financer l'innovation ni la création d'emploi. Il faut des PME capables d'avoir une visibilité sur 10 ans mais le frein est la dette bancaire. La solution proposée par la députée LREM est l'émission d'actions pour allouer plus d'épargne française pour que les entreprises aient plus de fonds propres. L'objectif est de 10 Mds€ ce qui est atteignable selon la députée.

La conséquence de la réforme fiscale selon **Madame Amélie de MONTCHALIN** est que nous avons besoin des CGP pour saisir les opportunités d'investissements différentes. Le métier du CGP n'est pas que de réaliser des conseils en défiscalisation mais plutôt des conseils en investissements. Il faut récréer la chaîne, si la banque n'a pas de solution bancaire à proposer à son client, elle doit pouvoir voir avec un partenaire financier.

Madame Amélie de MONTCHALIN considère que le PEA-PME est une complexité administrative. L'incitation fiscale reste le premier vecteur d'investissement, il faut donc mettre en place des paniers d'actifs avec une allocation diversifiée et une personnalisation plus forte.

Monsieur Eric WOERTH, Président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, est d'accord avec les propos de Monsieur LORENZI et de Madame de MONTCHALIN mais souhaite du concret. Nous sommes dans une phase de croissance à 1,8%, l'important étant de maîtriser la dépense publique. La France est peu créatrice d'emploi, il y a une stagnation de la productivité du travail, il faut donc investir pour

augmenter la productivité et la compétitivité de la France. Il y a donc une nécessité d'un appel à l'épargne ce qui serait un moyen de financement des PME via une épargne en fonds propres et quasi fonds propres.

Selon **Monsieur Eric WOERTH**, il faut éduquer les français à l'épargne pour qu'ils puissent diversifier leur portefeuille.

Les niches fiscales correspondent à une baisse de la fiscalité mais il convient d'en mesurer l'efficacité. Pour inciter à l'épargne, cela doit passer par la fiscalité puisque en France elle est élevée.

Concernant l'épargne retraite, **Monsieur Eric WOERTH** rappelle que « *vivre est un risque* ». Les systèmes par répartition doivent être réaménagés notamment en partant plus tard à la retraite. On peut d'ores et déjà prendre sa retraite à la carte. Il conviendrait de voir avec tous les systèmes qui existent comme la capitalisation qui n'est connue que par l'assurance vie. Selon **Monsieur Eric WOERTH**, l'euro-croissance a été un échec, il faut travailler avec les assureurs sur ce sujet.

Concernant l'ISF, **Monsieur Eric WOERTH** indique que l'IFI est sur une base inférieure. Il serait possible, selon lui, de baisser son impôt sur le revenu si l'épargnant accepte de prendre plus de risques. **Monsieur Eric WOERTH** estime que le plafond de 10 000 euros pour le Madelin est trop bas et critique la réforme sur la taxe d'habitation du gouvernement actuel.

Madame Amélie de MONTCHALIN répond que l'objectif est de réorienter l'épargne de manière structurelle et non pas par des coupes budgétaires.

Monsieur Philippe ADNOT, sénateur et membre de la Commission des Finances, se définit comme le « sénateur du réel observé » et se demande ce qu'il se passera s'il y a rupture dans la chaîne de financement du fait de la suppression de l'ISF-PME sans véritable compensation via l'IR-PME qui reste soumis au plafond global des niches. Il est d'accord avec les précédents échanges sur la création d'emploi et le développement des entreprises mais, selon lui, cela ne fonctionnera pas sur les entreprises à risque puisque les investisseurs préféreront toujours la sécurité et que ces entreprises nécessiteront toujours un très fort accompagnement. Pourquoi, si l'on ne peut plus agir via la fiscalité, ne pas proposer une couverture du risque par un mécanisme assurantiel ? Il faut cadrer l'utilisation de l'argent lorsque c'est risqué, c'est en ce sens que le sénateur a déposé un amendement, parmi d'autres, la semaine dernière. Ses solutions portent sur les niches, les méthodes et les mécanismes. Des niches mieux encadrées sont nécessaires pour éviter les financements à problème type énergies nouvelles en Espagne qu'on a pu connaître par le passé, ou encore, le secteur hôtelier, les EPAHD ou les crèches qu'il a souhaité écarter du bénéfice de l'IR PME.

Monsieur Eric WOERTH signale que nous ne sommes pas dans un contexte idéal puisque très réglementé en France. Avec la croissance se développe la notion de risque qui génère un cercle vertueux. Pour répondre à la nécessité d'orienter l'épargne vers le risque, l'incitation reste un argument moteur. Quant à la poursuite du cercle vertueux, celui-ci ne peut être envisagé qu'avec moins d'impôt et moins de déficit.

D'après **Monsieur Jean-Hervé LORENZI**, nous avons passé un demi-siècle avec une épargne supérieure aux investissements nécessaires mais cette dernière était trop sécuritaire. Il conviendrait de trouver des processus que l'on peut appeler « niches » sinon nous assisterons à un ralentissement de l'économie mondiale.

Monsieur David CHARLET, Président de l'ANACOFI, indique que dans les autres pays européens les épargnants prennent plus de risques que les épargnants français. La question est de savoir si nous pouvons amener du volume alors que seuls les produits sans risque vont fonctionner.

Monsieur Robert OPHELE, Président de l'AMF, rappelle qu'avant nous pouvions avoir une épargne sûre et liquide avec une rémunération réelle positive mais cela n'est plus possible depuis la crise financière. Aujourd'hui il faut donc diversifier ses placements. A défaut, les épargnants seront certains de perdre en partie leur épargne. Le Président de l'AMF ajoute que le taux du Livret A ne couvre pas l'inflation, que les entreprises françaises sont endettées. La perspective d'une chaîne de financement apparaît être une solution face à cette problématique d'endettement.

Selon **Monsieur Robert OPHELE**, « *prendre du risque quand on n'est pas conseillé c'est prendre un risque encore plus risqué* ». La diversification est au cœur du conseil.

Madame Amélie de MONTCHALIN répond que ce sera justement l'objet de l'évènement du 22 janvier 2018 pour les intermédiaires financiers. Si les produits se trouvent dans un panier d'actifs, il y aura moins de risque. Pour cela, la députée utilise une métaphore avec des légumes anciens : si on vous propose d'acheter

des panais et des topinambours que vous ne savez pas cuisiner, vous ne les achèterez pas alors que si ces légumes se trouvent dans un panier mélangés à d'autres légumes que vous savez cuisiner, vous pourriez acheter ces légumes anciens.

Monsieur Eric WOERTH ajoute qu'il faudrait également agir sur les droits de succession dans le cadre de la transmission de patrimoine. Pour cela il conviendrait de revoir les droits de donation afin de pouvoir faire circuler l'argent. Sur ce sujet, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale pourra être force de proposition. Ce sujet devra également être abordé lors de l'évènement du 22 janvier 2018.

Madame Amélie de MONTCHALIN estime, quant à elle, que la fiscalité doit être vue comme un tout, l'objectif étant un réajustement au service des PME en réorientant 10 Mds€ vers le risque.

Monsieur Jean-Hervé LORENZI propose des fenêtres de garantie tous les ans ou deux ans. La solution serait par la donation ou un euro-croissance nouvelle génération.

Selon **Monsieur Philippe ADNOT**, il ne faut pas de rupture dans la chaîne de financement, or c'est exactement ce qui risque de se produire, et il ne faut pas, par ailleurs, renoncer à simplifier et régler les problèmes de gouvernance.

Monsieur David CHARLET rappelle qu'un créateur d'entreprise a en moyenne 40 ans, c'est-à-dire au moment où il était susceptible d'hériter et donc de disposer de capitaux liés à la succession. Or, à ce jour, avec l'allongement de la durée de vie, c'est en moyenne à l'âge de 60 ans que la situation d'héritage intervient.

Il n'est pas inquiet pour trouver de l'épargne orientée vers le risque puisque les flux bruts des membres de l'ANACOFI sont entre 40 et 45 Mds€.

Pour conclure, le Président de l'ANACOFI indique que si on veut amener les épargnants à prendre plus de risques, les protocoles réglementaires doivent nous le permettre. L'implication du régulateur aux côtés du monde associatif professionnel est donc nécessaire.

[Synthèse vidéo "comment réorienter l'épargne vers les entreprises ?"](#)



Monsieur David CHARLET, Président de l'ANACOFI, rappelle qu'il n'y a pas que MIF II comme évolution réglementaire en 2018 mais aussi le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles qui va être un choc technologique. Il y a une multitude de sujets au même moment et nos entreprises devront s'adapter. Ces réformes ne vont pas changer l'économie mais les effets à la fin de l'année 2018 sont inconnus d'où la nécessité d'un accompagnement et d'une gestion en souplesse.

Selon **Maître Silvestre TANDEAU de MARSAC**, avocat associé Cabinet Fisher, Tandreau de Marsac, Sur & Associés, le régulateur est confronté à des défis par des nouvelles pratiques notamment les Fintechs et la question se pose de savoir comment les réguler. Certaines seront soumises à une réglementation souple et d'autres à une réglementation plus stricte.

L'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine financier amène à se demander qui fera le contrôle de conformité, l'homme ou la machine ?

Maître Silvestre TANDEAU de MARSAC ajoute que le Bitcoin et les ICOs ne sont pas réglementés, ne font l'objet d'aucun contrôle et pourtant le phénomène augmente.

Monsieur Eric PINON, Président de l'AFG, parle lui d'écosystème. La réglementation sert à couvrir des risques, il ne faut donc pas la craindre puisque nous ne sommes pas face à une « *sur-réglementation* » qui générerait de la concurrence. Il s'agit de la mode du « *level playing field* » mais à condition de savoir si on a le droit de jouer en dehors du terrain ou non. Le Président de l'AFG utilise la comparaison entre les règles du football et celles du rugby concernant les lignes de terrain.

D'après **Monsieur Eric PINON**, MIF I en 2007 permettait de protéger la transparence mais est-ce que MIF II permettra de rendre le système plus lisible ?

Selon le Président de l'AFG, la réglementation doit être utilisée positivement, « *si le client a un bon conseil, il aura une culture du risque mieux contrôlée* ». L'AMF est consciente des enjeux de la compétitivité pour rendre les intermédiaires financiers concurrentiels.

Monsieur Benoît de la CHAPELLE BIZOT, Directeur Général Délégué de la FBF, estime que la réglementation est une chance si elle est maîtrisée. L'AMF doit donner des usages de place, comment faire en pratique, à travers des guidelines afin que tous les acteurs aient le même degré de compréhension des textes. La FBF a bien entendu les demandes de Madame Amélie de MONTCHALIN, députée LREM et coordinatrice des députés En Marche à la Commission des Finances, concernant les nouveaux produits à mettre en place. Le système bancaire se mettra à disposition des usagers investisseurs.

Monsieur Benoît de la CHAPELLE BIZOT attire l'attention sur le coût prudentiel des garanties bancaires pour les produits structurés qui a été multiplié par 5.

Le Directeur Général Délégué de la FBF informe que les autorités européennes s'interrogent sur la régulation des Fintechs via l'ESMA, mais tout dépend de quelle Fintech il s'agit car cela pourrait être contre-productif de passer par un collège de superviseurs.

Selon **Monsieur Benoît de la CHAPELLE BIZOT**, l'impact de l'intelligence artificielle sur le secteur bancaire sera dans 4 ou 5 ans et ne portera pas que sur les métiers de la vente mais surtout sur les back office.

Madame Corinne DROMER, Présidente du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), indique que le CCSF a travaillé sur l'IPID et a proposé des modèles. Le CCSF se prononcera également sur PRIIPS afin que le consommateur puisse comprendre le produit et comparer.

Selon **Madame Corinne DROMER**, la réglementation DSP2 est une révolution industrielle car il y a de nouveaux acteurs en plus des acteurs bancaires. Les changements dans les relations avec les clients se traduisent par une segmentation des services financiers. L'arrivée du digital est une forme de fragmentation des services financiers pour les particuliers.

Monsieur Patrick MONTAGNER, Secrétaire Général Adjoint de l'ACPR, indique que la modification de la réglementation est constante chaque année mais ne concerne pas tous les acteurs en même temps. Depuis 2008, il y a eu nombre de modifications dans le secteur bancaire. Pour 2018, les intermédiaires vont devoir prendre en compte la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) même si la Commission européenne décide probablement le 20 décembre prochain de reporter son entrée en vigueur de quelques mois. L'ACPR

est ouverte à la discussion avec les producteurs et distributeurs s'agissant des conséquences de cette directive. Le devoir de conseil en assurance est précisé et l'ACPR constate que la réglementation peut aller assez loin. Dans le cadre du contrôle des intermédiaires, l'ACPR souhaite ne pas être dans le seul contrôle de conformité (les contrôleurs pourront émettre des remarques pour information aux intermédiaires contrôlés pour des imperfections mineures) et plutôt relever les manquements qui ont un impact sur le client, par exemple la façon dont le produit a été vendu et pourquoi cela n'a pas marché.

Monsieur Patrick MONTAGNER rappelle également que trop de clients se font piéger par des intermédiaires qui ne sont pas immatriculés à l'ORIAS et n'ont pas le droit d'exercer.

« *La finance est une question de confiance* » selon **Maître Silvestre TANDEAU de MARSAC**. La réglementation doit maintenir cette confiance. Les acteurs régulés doivent avoir confiance en leur régulateur et pour cela il faut de la lisibilité et de l'intelligibilité.

Monsieur Patrick MONTAGNER, en réponse à une question sur les conséquences pour les professions régulées, rappelle qu'aucun secteur n'échappe au changement et que les périodes de concentration des acteurs économiques sont toujours suivies d'un retour à une certaine fragmentation comme on le voit aujourd'hui avec les Fintech. Par ailleurs pour être toujours adaptées aux modifications règlementaires quand on est une petite structure, il souligne l'importance des associations dans l'accompagnement de leurs adhérents pour la veille réglementaire.

La mise en place de nouveaux services, en liaison avec le surcroît de réglementation, génère le développement d'agrégateur de comptes, ce qu'il faudra monitorer au plus près selon **Madame Corinne DROMER**.

Statistiquement, les entreprises ont changé de modèles en raison des changements règlementaires, d'après **Monsieur David CHARLET**. Certains CGP craignent la technologie qui s'impose à eux et qui doit être intégrée mais nous n'avons pas le choix vis-à-vis de notre modèle économique.

Selon **Monsieur Eric PINON** « *ce qui fait notre force c'est la confiance que les gens nous ont donnée* ».

Monsieur David CHARLET rappelle qu'avec le Brexit, la France va devenir leader en Europe, il est donc nécessaire de trouver une solution ce que le CCSF, qui n'existe pas dans d'autres pays, essaiera de faire.

[Synthèse vidéo "Réglementations 2018"](#)



Intervenants Tables Rondes et Médiateurs (classés par ordre alphabétique)

David BARROUX

Les Echos



+33 1 4953 6559
dbarroux@lesechos.fr
www.lesechos.fr
16, rue du Quatre Septembre 75002 Paris

Rédacteur en Chef "Entreprises" - LES ECHOS

1989 : Maîtrise d'Anglais, Institut Charles V de Paris, DEUG d'Histoire (Paris 7)
1990 : Professeur Assistant University of Michigan, Ann Arbor
1992 : Diplômé de Sciences Po, Institut d'Etudes Politiques, Paris
1992-1993 : Service Militaire au Cabinet du Chef d'Etat-major des Armées.
1993 to 2000 : Reporter en charge des télécommunications et d'Internet à L'Expansion, La Tribune, Les Echos
2000-2005 : Correspondant à Tokyo, Les Echos
2005-2008 : Correspondant à New York, Les Echos
2008-2013 : Rédacteur en chef Industries-High-tech-Médias aux Echos et chroniqueur radio à Radio Classique
Depuis 2013 : Rédacteur en chef "Entreprises" aux Echos, chroniqueur radio à Radio Classique
En charge également de la rubrique bandes dessinées aux Echos depuis 2010

Philippe ADNOT



Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06
Tél: 01 42 34 30 10
e-mail: p.adnot@senat.fr

**Sénateur de l'Aube
Membre de la Commission des Finances et de la Délégation sénatoriale aux Entreprises
Rapporteur des crédits de la Mission Recherche et Enseignement supérieur**

David CHARLET



Tel: 01 53 25 50 80
Mail: m.lalande@anacofi.asso.fr
Site: www.anacofi.asso.fr
Site: www.cca-fpf.com

Président de l'ANACOFI, ANACOFI Assurances et ANACOFI-CIF

Vice-Président de la FECIF (Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers)
Membre du Conseil Exécutif de la CIFA (Conférence Internationale des C. Financiers)
Membre du CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) et du CNECER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Associé Gérant de CCA-FPF, cabinet en gestion de patrimoine.
Enseignant et auteur de plusieurs ouvrages, études et articles.

Benoit de la CHAPELLE



FBF : 18, rue La Fayette 75440 Paris cedex 09
Mail : abfeidirection@fbf.fr
Téléphone : +33148005212
Site : <http://www.fbf.fr/>
Twitter: <https://twitter.com/FBFFrance>

Directeur général adjoint, Fédération bancaire française, en charge de la Direction des affaires bancaires et financières, et des relations institutionnelles Europe et internationales.

2009-2014 : Représentation permanente de la France à Bruxelles .
Ministre Conseiller pour les Affaires financières et monétaires, Chef de l'Agence financière à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne, en charge des dossiers concurrence, aides d'Etat, budget, services financiers, fiscalité.

2009 : Autorité des Marchés financiers : Conseiller du président

2008 : Ministère des Affaires étrangères et européennes : Directeur adjoint du cabinet du secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet. Présidence française de l'Union européenne. Pilotage des dossiers économiques et financiers, du dossier énergie climat pour le compte du secrétariat d'Etat.

2001-2008 : Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie
Directeur de projet, coordonnateur présidence française de l'Union européenne, pour l'ensemble du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi ; Chef du bureau de la coordination et de la stratégie européenne à la Direction générale du Trésor et de la politique économique ; Chef du bureau des affaires bancaires et monétaires de la direction du Trésor ; Adjoint au chef du bureau des Affaires bancaires et monétaires à la Direction du Trésor, en charge des questions comptables et prudentielles.

1995-2001 : Banque de France : Auditeur à l'Inspection générale de la Banque de France, détaché à l'inspection de la Commission bancaire.

Corinne DROMER



Tel: 01 42 92 28 03
Mail: ccsfin@banque-france.fr
Site: www.ccsfin.fr

Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

Présidente du Comité consultatif du secteur financier

Fonctions précédentes :

Directrice de la communication de la Banque de France
Responsable de la communication de l'Agence France Trésor (DGT)
Secrétaire du Conseil du CMF – Conseil des marchés financiers

Autres fonctions :

Administrateur indépendant
Membre de l'Institut français des administrateurs (IFA)

Amélie de MONTCHALIN



Amelie.DeMontchalin@assemblee-nationale.fr
Tel : 01.40.63.67.24
www.ademontchalin.fr
Twitter : @AdeMontchalin

Amélie de Montchalin est **Députée de l'Essonne (Plateau de Saclay) de La République En Marche et membre de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale** depuis juin 2017.

Elle a été nommée cheffe de file du groupe LREM à la Commission des Finances. À ce titre, elle est responsable du Budget 2018 pour le groupe LREM. Elle a également été chargée du Rapport Spécial sur le budget de la Recherche et de l'Innovation.

Économiste de formation, diplômée d'HEC et de la Harvard Kennedy School, elle a été Économiste en charge de la Zone Euro chez Exane BNP Paribas pendant les années de crise (2009/2012) et Directrice de la Prospective, Stratégie de Long-Terme et Politiques Publiques du Groupe AXA (2014/2017).

Elle est notamment spécialiste des enjeux de financement de l'économie, de l'innovation et de la transition climatique. Elle a participé à de nombreux groupes de travail internationaux (G20, Conseil de Stabilité Financière...) et européens concernant la régulation financière et la finance durable.

Jean-Hervé Lorenzi

Le Cercle des économistes
Tél : 01 45 44 75 34

Mail : jh.lorenzi@cerclledeseconomistes.fr
Site internet : www.cerclledeseconomistes.fr

Président du Cercle des économistes

Vice-Président de UBS Holding France
Titulaire de la Chaire « Transitions démographique, transitions Economiques » de la Fondation du Risque
Président du Pôle de Compétitivité, Finance, Innovation
Directeur de la rédaction de la Revue Risques

Ses principaux domaines d'expertise :
La technologie, l'innovation, la croissance, l'économie industrielle, l'assurance

Son dernier livre:
"L'avenir de notre liberté" avec Mickaël Berrebi, Eyrolles 2017.

Patrick MONTAGNER

61 rue Taitbout – 75436
PARIS cedex 09
Tel : 01 49 95 45 36

<http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Secrétaire Général Adjoint de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR**Robert OPHELE**

www.amf-france.org
Autorité des marchés financiers (AMF)
17, place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 2
Tél : +33 1 53 45 60 00
secretariat.presidence@amf-france.org

Président de l'Autorité des marchés financiers

Diplômé de l'ESSEC, Robert Ophèle rejoint la Banque de France en 1981 où il effectuera la plus grande partie de sa carrière professionnelle, dans le contrôle bancaire, la conception et la mise en oeuvre de la politique monétaire et la gestion financière de la banque centrale. Il a été détaché à la FED, directeur du budget et du contrôle de gestion, adjoint au directeur général des Études et relations internationales, puis directeur général des Opérations avant d'occuper le poste de second sous-gouverneur de la Banque de France de janvier 2012 à juillet 2017 ; à ce titre il a été membre du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE Le 1er Août 2017, il est nommé Président de l'Autorité des marchés financiers.

Eric Pinon

afg@afg.asso.fr
01 44 94 94 00
<http://www.afg.asso.fr/>

Président de l'Association Française de la Gestion financière (AFG)

Président de l'AFG depuis mai 2017, il est également *Senior Advisor* de la Financière de l'Echiquier et administrateur d'Acer Finance, dont il était associé depuis 2006. Il a démarré sa carrière en 1978 chez l'agent de change Michel Puget. Il sera l'un des dirigeants de cette société jusqu'à la fusion avec le groupe Barclays fin 1989. En 1989, il crée Europe Egide Finance qu'il dirigera jusqu'à sa cession en 2003 à la Banque KBL France dont il deviendra directeur général jusqu'en 2006.

Silvestre TANDEAU de MARSAC



67 Boulevard Malesherbes
75008 PARIS
Téléphone : 01 47 23 47 24
Télécopie : 01 47 23 90 53
e-mail : smarsac@ftms-a.com
Website : www.ftms-a.com



Avocat au Barreau de Paris

Cabinet Fischer, Tandeau de Marsac, Sur & Associés

Silvestre Tandeau de Marsac est avocat associé du cabinet Fischer, Tandeau de Marsac, Sur & Associés au sein duquel il dirige le pôle Banque Finance International.

Il est spécialisé en droit bancaire et financier et dans les litiges commerciaux internes et internationaux.

Il accompagne les acteurs de la banque, de la finance, de la gestion d'actifs, du conseil en gestion de patrimoine, les Fintech et les Regtech dans le cadre de leurs activités et les conseille sur les aspects réglementaires, contractuels et juridiques.

Il les défend et les représente dans le cadre de contentieux devant les tribunaux judiciaires, les commissions des sanctions et les instances arbitrales.

Il est notamment l'auteur de « La responsabilité des conseils en gestion de patrimoine », Litec, Lexisnexis 2006 ainsi que de nombreuses publications en droit bancaire et financier, en droit international et en droit de la gestion de patrimoine.

Eric WOERTH



Tél : 01.40.63.66.17
presidentfinances@assemblee-nationale.fr
Lien site de l'Assemblée nationale :
<http://www.assemblee-nationale.fr>

Président de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale

Elu député de l'Oise en 2002, réélu en juin 2012 et juin 2017, Eric Woerth est aujourd'hui Président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale.

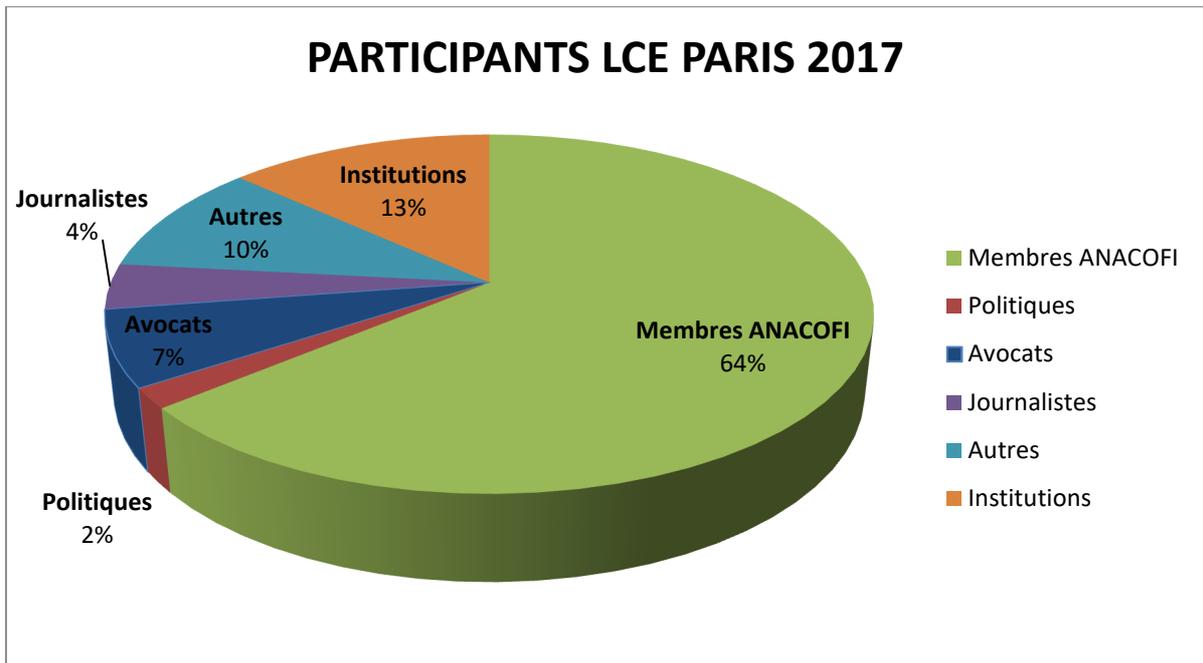
Il est également vice-président du groupe d'amitié France / Australie.

Il a été maire de Chantilly et Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne de mars 1995 à juillet 2017.

Il a été ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat puis du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique du gouvernement de François Fillon entre mai 2007 et novembre 2010. Il a également été secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat entre mars 2004 et mai 2005 dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin.

Il a été Secrétaire général des Républicains et a coordonné l'ensemble des travaux qui ont mené à la validation en juillet dernier d'un projet politique d'alternance du parti pour les élections présidentielles de 2017.

Sur le plan professionnel, après avoir été chef de mission d'audit interne chez Pechiney et Partner chez Bossard Consultants, Eric Woerth était Directeur Associé au sein du cabinet d'audit Arthur Andersen de juin 1997 à juin 2002.



Ainsi s'achève la 11^{ème} édition des Conférences de l'Entreprise :

David CHARLET constate le besoin de collaboration entre les acteurs présents, souhaité par tous et insiste sur l'action de nos professionnels, à la fois capables de conseiller les investisseurs et les acteurs ayant besoin de capitaux.



Organisations co-organisatrices et Partenaires / Sponsors



Les Echos

CF | LE COURRIER FINANCIER



CITYWIRE
make better investments™



L'équipe qui a fait une réalité de ce projet restera à votre disposition pour tout complément d'informations, tout au long de l'année et travaille déjà aux éditions et actions futures, qui se déploient en régions. A très bientôt !

Vous pouvez suivre les Conférences de l'Entreprise sur

<http://www.lcentreprise.fr>

ou en flashant le code suivant grâce à l'application de votre smartphone:



Contact organisation: Céline MAHINC : contact@lcentreprise.fr

Membre de la Commission Entreprise de l'ANACOFI et Coordinatrice de l'événement

Marie LALANDE: m.lalande@anacofi.asso.fr

Secrétariat de la Présidence

Contact presse et inscription : Cécile BOUCHER : c.boucher@anacofi.asso.fr

Relation partenaires et membres ANACOFI